

CHARLES
DE GAULLE

LETTRES
NOTES ET CARNETS

8 Mai 1945 - 18 Juin 1951



Il a été tiré de cet ouvrage :

100 exemplaires sur papier de Hollande, des papeteries Van Gelder, dont 80 exemplaires numérotés de H. 1 à H. 80, et 20 hors commerce marqués H.C.H. 1 à H.C.H. 20 ;

430 exemplaires sur papier vélin pur fil des papeteries Van Gelder, dont 400 exemplaires numérotés de 1 à 400, et 30 hors commerce marqués H.C. 1 à H.C. 30.

Le premier tome seul est numéroté

LETTRES
NOTES ET CARNETS
Mai 1945 - Juin 1951

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Discorde chez l'ennemi. (Librairie BERGER-LEVRAULT, 1924, Librairie PLON, 1972.)

Le Fil de l'épée. (Librairie BERGER-LEVRAULT, 1932, Librairie PLON, 1971.)

La France et son armée. (Librairie PLON, 1938 et 1971.)

Trois études. (Librairie BERGER-LEVRAULT, 1945, Librairie PLON, 1971.)

Vers l'armée de métier. (Librairie BERGER-LEVRAULT, 1934, Librairie PLON, 1971.)

Mémoires de guerre. (Librairie PLON, 1954, 1956, 1959.)

★ *L'appel 1940-1942.*

★★ *L'unité 1942-1944.*

★★★ *Le salut 1944-1946.*

Discours et Messages. (Librairie PLON, 1970.)

★ *Pendant la Guerre (Juin 1940-Janvier 1946).*

★★ *Dans l'Attente (Février 1946-Avril 1958).*

★★★ *Avec le Renouveau (Mai 1958-Juillet 1962).*

★★★★ *Pour l'Effort (Août 1962-Décembre 1965).*

★★★★★ *Vers le Terme (Janvier 1966-Avril 1969).*

Mémoires d'espoir. (Librairie PLON, 1970 et 1971.)

★ *Le Renouveau (1958-1962).*

★★ *L'Effort (1962-...).*

Articles et Écrits. (Librairie PLON, 1975.)

Lettres, Notes et Carnets. (Librairie PLON, 1980, 1981, 1982 et 1983).

1905-1918.

1919-Juin 1940.

Juin 1940-Juillet 1941.

Juillet 1941-Mai 1943.

Juin 1943-Mai 1945.

CHARLES DE GAULLE

LETTRES
NOTES ET CARNETS

Mai 1945 - Juin 1951

PLON

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'Article 40).

Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les Articles 425 et suivants du Code pénal.

© Librairie Plon, 1984.
ISBN 2-259-01184-5

AVANT-PROPOS

Ce volume des *Lettres, notes et carnets* va du début de la paix en Europe (8 mai 1945) et de la fin de la guerre contre le Japon (2 septembre 1945) jusqu'au départ du général de Gaulle du Gouvernement provisoire de la République (20 janvier 1946) et aux élections législatives (17 juin 1951) insuffisamment favorables au Rassemblement du peuple français qu'il avait créé.

Presque tous les textes de janvier 1946 à novembre 1970 ont été recueillis par mes soins au fur et à mesure que j'ai pu en déposer les pièces aux Archives de France. Ils ont été complétés avec l'aide de personnalités qui ont bien voulu faire connaître quelques lettres dont le fonds ne disposait pas ou ne détenait que des brouillons et, pour le présent volume, avec celle de l'Institut Charles-de-Gaulle pour la plupart des documents concernant le R.P.F.

Comme précédemment pour les *Lettres, notes et carnets* de juin 1940-juillet 1941, juillet 1941-mai 1943, juin 1943-mai 1945, les recherches, la sélection et la présentation des textes ont été assurés, selon mes directives, par M. Olivier Germain-Thomas, M. Dominique Chagnollaud, Mlle Cécile de Gaulle et Mme Estelle Germain-Thomas.

La méthode qu'ils ont employée est définie dans la note de l'éditeur.

Philippe de Gaulle

NOTE DE L'ÉDITEUR

Conformément à l'esprit de l'édition des Lettres, notes et carnets, tel qu'il est défini dans l'Introduction au premier volume, ce recueil ne reprend aucun des textes du général de Gaulle déjà publiés in extenso. Lorsque cela est nécessaire, des notes renvoient aux Mémoires de guerre et aux Discours et Messages (la pagination est celle des deux éditions « bleues » de la Librairie Plon). En outre, toutes les indications annexes ont été réduites à ce qui est indispensable à la compréhension des textes.

*

Cette édition ne reprend que les documents dont l'authenticité a paru indiscutable et dont le contenu présente un certain intérêt, soit en raison du rôle joué par le destinataire, soit en raison de l'importance de l'information apportée.

Pour les documents suivants, un critère de sélection particulier a été établi :

- pour les interventions à l'Assemblée consultative provisoire puis à l'Assemblée nationale constituante, les répliques isolées n'ont pas été reproduites ;*
- les ordonnances, décrets et arrêtés signés du général de Gaulle et publiés au Journal Officiel, les nominations et ordres de mission n'ont pas été sélectionnés ;*

- des nombreuses allocutions prononcées pendant la période du R.P.F., n'ont été retenues que les plus significatives. Les textes publiés ont été revus de la main du général de Gaulle pour l'allocution du 7 mars 1949 et le discours du 3 juillet 1949 ;
- quelques apostilles ont été choisies à titre d'exemple.

*

Les intitulés des textes, y compris les fonctions des destinataires, ont été uniformisés.

Si les recherches ont pu permettre de retrouver des dates et lieux d'origine qui ne figuraient pas sur les documents, ces renseignements ont été mis entre crochets. De même ces signes ont-ils été utilisés pour les termes dont la lecture était douteuse sur les manuscrits, ainsi que pour quelques noms propres qui n'ont pu être reproduits.

*

Le lecteur trouvera à la fin de l'ouvrage un index des noms cités. Pour la plupart des destinataires, il est indiqué, dans une courte notice, les fonctions qu'ils occupent jusqu'à la fin de la période couverte par ce volume.

En outre, un aide-mémoire chronologique rappelle les principaux événements et une liste des abréviations permet de comprendre les sigles utilisés dans ce volume.

1945

A Alger, le 21 avril 1944, le général de Gaulle fixe par ordonnance l'organisation des pouvoirs publics à la Libération : élection d'une assemblée constituante, rétablissement des conseils généraux et des conseils municipaux de 1939, désignation par avance de commissaires régionaux. Le 3 juin 1944, le Comité Français de Libération Nationale prend le nom de Gouvernement provisoire de la République française, présidé par le général de Gaulle ; il sera reconnu par les grandes puissances seulement cinq mois plus tard.

Le 6 juin 1944, les Alliés débarquent en Normandie. Huit jours après, le président du G.P.R.F. arrive en France et installe à Bayeux le premier commissaire de la République. Le 12 septembre, il remanie son gouvernement. Le 7 novembre 1944, l'Assemblée Consultative Provisoire se réunit pour la première fois à Paris, qui a été libéré le 25 août.

Les forces françaises, aux côtés des

Alliés, participent à la libération de la France et aux combats sur tous les fronts. A l'exception de l'Alsace, de quelques poches sur la côte atlantique, et de certains cols des Alpes, le territoire métropolitain est libéré à la fin de septembre 1944. Entrés à Metz, Belfort et Strasbourg en novembre 1944, les Français résistent, à Strasbourg en décembre 1944 et janvier 1945, à la contre-offensive allemande. La poche de Colmar est réduite en février 1945, celle de Royan en avril. Le même mois, les Alpes sont franchies.

En mars 1945, les forces américaines traversent le Rhin. Elles font la jonction en avril avec les forces soviétiques, à Torgau. Le 8 mai 1945, la capitulation allemande est signée à Reims. Le général de Lattre y représente la France.

LETTRE A GEORGES BIDAULT,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A PARIS

Paris, s.d. [après le 8 mai 1945].

La fin des hostilités en Europe, l'amélioration probable des moyens de transport vont amener un afflux de demandes de visas pour la France.

Dans les circonstances actuelles, il me paraît indispensable que des enquêtes approfondies soient faites sur les conditions de départ de certains Français qui demanderaient à revenir ou les mobiles réels des voyageurs étrangers.

Je désirerais, dans ce but, que fussent installés auprès des représentations diplomatiques françaises à l'étranger, des organismes permanents à caractère exclusivement technique.

Ces organismes, qui existent déjà sous le nom de « Passport Control », auprès des représentations diplomatiques britanniques et américaines, seraient chargés :

- a) d'établir des relations suivies avec les services de Police et de Sécurité locaux et nationaux ;
- b) d'en référer, pour les cas douteux, au Service central à Paris dont ils relèveraient techniquement, à charge pour ce Service central de consulter ses propres fichiers, ceux de la Sécurité nationale ou tous autres auprès desquels il a accès.

La D.G.E.R. ayant dans ses attributions la lutte contre l'espionnage ennemi, serait l'organisme à charger de l'exécution de ces mesures.

Cet organisme a reçu l'instruction de se mettre en rapport avec votre département pour régler les modalités de mise en place du service « Contrôle des Visas ».

Il est bien entendu qu'en dehors des attributions ci-dessus définies, le « Contrôle des Visas » devra s'interdire toute recherche *active* du renseignement dans les pays où il sera appelé à fonctionner.

Toutefois, il assurera le classement et le fichage des informations recueillies par les représentants de la D.G.E.R. en pays étranger, ces représentants étant

toujours choisis en dehors des personnalités couvertes par l'immunité diplomatique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération et de mes sentiments dévoués.

TÉLÉGRAMME AU GÉNÉRAL MAST,
RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS

Paris, 10 mai 1945.

Si le président Herriot ¹ passe à Tunis, je vous prie de lui dire de ma part combien je me réjouis de le voir de nouveau sur le sol de France et combien j'ai sympathisé avec les épreuves qu'il a noblement supportées au service du pays.

TÉLÉGRAMME À PIERRE JEAN JOUVE, À BERNE (SUISSE)

Paris, 11 mai 1945.

J'ai été très sensible à votre message.

Merci d'avoir été un interprète de l'âme française pendant ces dernières années.

1. Président du parti Radical, plusieurs fois ministre, élu président de la Chambre des députés en 1936, Édouard Herriot, ayant manifesté publiquement en 1942 son hostilité à Vichy, est arrêté et mis en résidence surveillée la même année. Déporté en Allemagne en 1944, il refuse à la Libération les propositions de Laval tendant à former un gouvernement d'union contre le général de Gaulle. Libéré avec son épouse par les troupes soviétiques, il est rapatrié en France via Moscou, Damas et Le Caire.